

Point sur les travaux du groupe de travail « Révision de la NAF »

Le groupe de travail sur la révision de la NAF, Nomenclature d'activités française, a été créé à l'été 2022.

Son mandat : définir la nouvelle structure de la NAF et préciser le contenu des catégories plus fines que les classes de la nomenclature européenne NACE¹, le cas échéant.

En effet, la structure de la NAF doit s'emboîter strictement dans celle de la NACE jusqu'à son niveau le plus détaillé, qui définit 651 classes. Dans ce cadre, la NAF peut avoir une structure identique à celle de la NACE, ou une structure plus détaillée, résultant de la décomposition de certaines classes de la NACE en sous-classes.

Une documentation sur les révisions de la NACE et de la NAF a été mise à disposition sur le site du Cnis, et un dispositif de recueil de propositions de sous-classes a été ouvert de novembre 2022 à mars 2023.

L'instruction a été conduite par une vingtaine de sous-groupes sectoriels, pilotés chacun par un responsable du SSP² expert du domaine, et incluant différents types d'acteurs, producteurs ou utilisateurs de données, notamment des syndicats et organisations professionnelles, chercheurs, unités gérant les enquêtes et les répertoires. Les sous-groupes ont exploité le matériau issu du dispositif recueil de propositions mis en place sur le site du Cnis. Toutes les propositions reçues ont été évaluées à l'aune des critères d'analyse définis collégialement par le groupe de travail. La coordination générale est assurée par la division Nomenclatures Economiques.

Le groupe de travail s'est réuni trois fois en formation plénière :

- en septembre 2022 : première réunion, lancement des travaux ; présentation du contexte de révision des nomenclatures d'activités européenne et internationale ; présentation du [mandat](#) du groupe de travail, des objectifs de la révision de la NAF et de la finalité de cette nomenclature, ainsi que des contraintes et enjeux de l'exercice demandé ; échanges sur les utilisations de la NAF et leurs limites, et premiers échanges sur les critères d'analyse des demandes ; présentation du calendrier et de l'organisation du travail.
- en mars 2023 : réunion consacrée à la détermination des critères de recevabilité des demandes de sous-classes, qui débouche sur la [note présentant les Critères d'analyse des demandes de création de sous-classes de la NAF](#)
- en mai 2023 : présentation du résultat de l'instruction conduite par les sous-groupes sectoriels, qui, après des compléments d'analyse en juin, se matérialise dans le [projet de structure de la NAF 2025](#), qui fait l'objet, de juillet à la mi-septembre, d'une consultation ouverte sur le site du Cnis.

La quatrième réunion est prévue le 17 octobre prochain : préparation des derniers arbitrages sur la structure de la NAF 2025 et sur les notes précisant le contenu des sous-classes françaises ; point sur le rapport ; point sur le calendrier des étapes suivantes pour l'achèvement de la NAF, mais aussi pour les travaux qui en découlent directement : proposition de prolongation du mandat du groupe de travail pour les travaux relatifs aux révisions de la NAFA³ et de la CPF⁴, qui sont étroitement liées à la NAF.

La NAF 2025 complète sera présentée en comité de direction de l'Insee en novembre, et recueillera l'avis du bureau du Cnis en décembre avant d'être approuvée par l'Insee, puis soumise à l'approbation d'Eurostat au tout début de 2024, ainsi que le prévoit le règlement européen.

¹ NACE : Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

² SSP : Service Statistique Public

³ NAFA : Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat

⁴ CPF : Classification des produits Française

Une prolongation du mandat sera proposée au groupe de travail, pour un accompagnement des travaux relatifs aux révisions de la NAFA et de la CPF, qui seront conduits au cours de l'année 2024, et pilotés respectivement par la DGE et par l'Insee, avec l'appui de la division Nomenclatures Economiques.

Projet de séminaire sur la révision de la NAF

La nouvelle nomenclature d'activités française, NAF 2025, entrera en vigueur à partir de 2025, d'abord dans les répertoires d'entreprises, puis progressivement dans les opérations et indicateurs de statistiques d'entreprises et d'emploi.

Toutefois, si la NAF a une finalité principalement statistique et s'inscrit à ce titre dans un réseau européen et international de nomenclatures économiques, ses usages dépassent largement la sphère statistique. Ainsi, la révision de la NAF concerne de nombreux utilisateurs, notamment au sein des administrations sociales et fiscales, mais également dans nombre d'organismes qui incluent le classement sectoriel des entreprises dans leur système d'information, voire dans des applications de gestion de droits ou d'autorisations.

Afin d'aider les utilisateurs de la NAF à prendre la mesure de la révision en cours et de ses implications dans leurs propres systèmes de gestion de données, le Cnis organise un séminaire le 4 mars 2024.

Programme prévisionnel :

- Introduction générale
- Révisions des nomenclatures d'activités européenne et internationale
- Elaboration de la NAF 2025, dans le cadre européen
- Conséquences pour les utilisateurs de la NAF : table ronde
 - Représentant DGT
 - Représentant des producteurs de statistiques
 - Représentant d'une organisation professionnelle
 - Représentant d'une administration sociale (Acoss/Urssaf)
- Conclusion